

## Le changement, ce n'est pas la CSG !

Le gouvernement social-libéral ne remet pas en cause le pouvoir de la finance, ne se place pas dans la perspective d'un bouleversement du partage des richesses en faveur de la grande masse de la population. Il vise aussi l'équilibre budgétaire mais, à l'inverse du précédent gouvernement voulant toujours plus de richesses pour les uns et plus d'austérité pour les autres, il cherche sa légitimité politique en s'appuyant sur le dégagement de recettes pour l'État grâce à des « efforts partagés », qui permettent un certain maintien de l'amortisseur protection sociale, le tout en surfant sur l'image de plus de négociation sociale, déjà entachée par notre exclusion des 7/8<sup>e</sup> des thèmes en discussion, dont nous mesurerons la réalité dans peu de temps.

**La campagne électorale aussitôt terminée, François Hollande avance 2 notions dangereuses : la « compétitivité des entreprises » et le « coût du travail ».** Pour le gouvernement, l'équilibre et les ressources budgétaires ne doivent pas remettre en cause la compétitivité des entreprises, qu'il veut même améliorer. Ce même objectif du précédent gouvernement a « justifié » la baisse du soi-disant coût du travail, la pression sur les salaires et le Smic, les remises en causes et la déréglementation du droit du travail, les aides fiscales... et, pour augmenter les recettes budgétaires, la TVA (anti)sociale qui devait passer de 19,6 % à 21,2 % en pénalisant davantage les faibles revenus. François Hollande a gagné les élections en se donnant l'image de celui qui allait rompre avec toutes ses mesures antisociales et augmenter les recettes de façon équitable, notamment en récupérant sur le trop perçu par les riches.

### **Comment réaliser l'équilibre budgétaire tout en réduisant les injustices sociales et en rendant les entreprises plus compétitives ?**

Le mot n'a pas été prononcé, mais tous les media l'ont entendu, la **recette miracle serait la CSG**. Certains, se disant mieux informés que d'autres, ont précisé son utilisation, la suppression de la part des cotisations sociales concernant les familles, voire la maladie.

**Créée en 1990** par Michel Rocard afin de contribuer au financement de la sécurité sociale, la contribution sociale généralisée est un prélèvement à **assiette large, à la source, au taux proportionnel selon la nature des revenus** : 7,5% sur les salaires, 6,6% sur les pensions et 3,8% sur les plus petites pensions et invalidités, 6,2% sur les revenus de maternité, chômage..., 8,2% sur les revenus du patrimoine et certains titres financiers, 9,5% sur les revenus du jeu... Sont exonérés seulement, les faibles revenus de remplacement : RSA, minimum vieillesse, allocation parent isolé, allocations de veuvage... et la prime de rentrée scolaire.

L'économiste Piketty, reconnu pour son sérieux, affirme dans son livre que 60% des revenus réels du capital et plus de 50% des intérêts, dividendes et produits financiers d'assurance vie attribués aux ménages français, ne se retrouvent pas dans l'assiette de la CSG.

**En augmentation constante**, la CSG dépasse maintenant l'impôt sur le revenu (51 milliards) qui diminue, et celui sur les sociétés (42 milliards).

Un point de CSG supplémentaire représente entre 10 et 13 milliards d'euros.

**Deux jours avant la conférence sociale, Louis Galois, commissaire général à l'investissement, a lancé une sonde : l'amélioration de la compétitivité des entreprises nécessite un transfert massif de 30 à 50 milliards d'euros, sous forme d'allègement des cotisations sociales ; et des recettes correspondantes qui, ne pouvant pas reposer sur la TVA rejetée par le programme électoral, pourrait s'appuyer sur la CSG.**

**Lors de l'ouverture de la conférence sociale, le président de la République a indiqué, dans l'ordre, ses priorités : le désendettement du pays, l'amélioration de la compétitivité, le chômage et la précarité et précisé qu'il « considère nécessaire une réforme du mode de financement de la protection sociale pour qu'il ne pèse pas seulement sur le travail ».**

**Le pavé est dans la mare, la conférence sociale sert à mesurer l'ampleur des remous pour savoir jusqu'où aller, et à « négocier » la façon de trouver les recettes correspondantes.**

En effet, entreprises et salarié-es bénéficient de la diminution des cotisations sociales, et paient l'augmentation de la CSG, mais dans quelles proportions, qui gagne et qui perd ? **Tout le monde ne peut pas y gagner**, comme voudrait le faire croire le gouvernement qui souhaite à la fois une meilleure compétitivité des entreprises et moins d'injustice sociale... Ce serait donc les deux autres revenus de la CSG, financier et du patrimoine, qui paieraient pour les autres ? Cela semble mathématiquement difficile : selon le syndicat national Solidaires Finances Publiques (ex SNUI – SUD Trésor Solidaires) les 89 milliards d'euros de recettes de la CSG en 2012 viennent très majoritairement, à 70%, des revenus d'activité (entreprises et individus), à 18% des revenus de remplacement comme la retraite, et seulement à 11% des revenus du patrimoine et à 1% des revenus des jeux ou des majorations et pénalités.

**Comment augmenter la part des 70% pour créer un « transfert massif » vers les entreprises sans pénaliser les salarié-es** (ni les retraité-es c'est à dire ne pas augmenter leur participation de 18%), en taxant beaucoup plus les revenus du patrimoine ? Diminuer les cotisations sociales de 40 milliards et compenser en augmentant d'autant les revenus du patrimoine serait les faire passer de 10 à 50 milliards, soit les **multiplier par 5 !**

**Une réelle politique d'imposition des gros revenus, de début d'un meilleur partage des richesses nécessite une telle mesure**, mais le gouvernement n'en veut pas. Le plus probable, dans un contexte où le gouvernement veut aussi, en plus, réduire le déficit et la dette, est une légère augmentation de l'imposition des revenus du patrimoine, via la CSG, pour dégager des maigres recettes et avantager un tout petit peu les entreprises... et des pressions pour ne pas améliorer le sort et le niveau de vie des salarié-es et des retraité-es, dont le coup de pouce de 0,6% du Smic représente un symbole.

**Solidaires revendique un meilleur partage des richesses** qui impose d'agir à la foi et de façon forte sur la répartition des revenus et sur la fiscalité. Dans ce cadre, il peut être utile de taxer tous les revenus dont ceux de la finance et du patrimoine, y compris en utilisant la CSG.

**Mais augmenter la CSG telle qu'elle est aujourd'hui pénalise essentiellement l'immense majorité des ménages ;** il faut la transformer à tel point qu'il faudrait aussi en changer le nom : introduire un abattement à la base pour dégager des ressources sans solliciter les classes modestes et moyennes, alimenter les cotisations sociales par la valeur ajoutée des entreprises, faire contribuer les revenus du capital et bien plus ceux du patrimoine...

**Attention**, rappelons que Solidaires n'a pas tranché en congrès et poursuit le débat sur le financement de la protection sociale dont une partie des recettes repose aujourd'hui sur la CSG ; cette discussion traverse aussi la FSU et la CGT : faire payer tous les revenus y compris ceux du patrimoine ou seulement les cotisations sociales gérées par les salarié-es ?

**Les demi-mesures du gouvernement ne permettent pas d'améliorer l'inégal partage des richesses**, il faut des mesures politiques et fiscales courageuses remettant en cause les plus riches et les détenteurs de la finance et du patrimoine.

**Pour cela, l'action sera nécessaire et Solidaires s'y emploie.**